

Compte rendu du Conseil d'administration (CA) du lundi 15 décembre 2025¹
rédigé par les élues et élus PULS

L'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2025.
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2025.
3. Approbation du budget initial pour l'année 2026 de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
4. Approbation du budget initial pour l'année 2026 de la fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
5. Délibération sur les propositions de remise gracieuse.
6. Approbation de la convention entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la Région Île-de-France portant sur les rénovations énergétiques des centres Ulm et Panthéon de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
7. Approbation relative aux mandats des élus et représentants étudiants.
8. Approbation du relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 24 novembre 2025.
9. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes – financement de projets étudiants (FSDIE FP) » du 28 novembre 2025.
10. Résultat de l'élection d'un représentant des étudiants appelé à siéger au conseil de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS).
11. Approbation relative aux capacités d'accueil pour l'année universitaire 2026-2027.
12. Approbation relative aux capacités offertes limitées (COL), critères et attendus relatifs à la plateforme de candidature en master pour l'année universitaire 2026-2027.
13. Approbation relative à la modification du diplôme d'université « transformation numérique du droit » de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS).

La séance débute à 9h40, en visioconférence ; 34 présent-es ou représenté-es².

I. Informations de la présidence

La Présidente (Christine Neau-Leduc) dit regretter que le CA se tienne en visioconférence ce lundi 15/12, mais il en a été décidé ainsi suite au CA empêché le jeudi 11/12. Le quorum « présentiel » est atteint, ce qui est nécessaire pour un CA budgétaire. Elle indique vouloir prendre le temps du débat.

La Présidente annonce deux nouvelles interdictions de campus. Il s'agit de mêmes faits concernant 2 étudiants : une bagarre entre étudiants devant PMF et les 2 étudiants ayant porté les coups sont interdits d'entrée dans l'établissement. Des poursuites disciplinaires sont engagées.

II. Fonctionnement de l'établissement

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2025.

¹ Initialement programmé le 11/12 mais empêché donc reporté en visioconférence par la présidence le 15/12

² Le nombre de votants varie durant la séance en fonction des arrivées et des départs de membres du conseil.

Jean-Marie Le Gall (SCP³) et Paul Rateau demandent quelques modifications.

Héloïse Lefebvre-Milon (Sap1) rappelle que l'exposition organisée par le Sap1 a été annulée, car elle ne rentrait pas dans le cadre du FSDIE⁴ et représentait une critique du Président de la République. Est-il possible d'ajouter cet élément au PV ?

Soraya Messaï-Bahri (VPRH) ajoute que l'exposition ne peut pas être réalisée, car elle a un caractère offensant à l'égard du Président de la République lui-même et non pas envers sa politique.

La Présidente fait constater que la référence à un « propos offensant » est déjà mentionnée dans le PV et que la phrase sera ajoutée.

Vote : adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 6 novembre 2025.

Vote : adopté à l'unanimité

3. Approbation du budget initial (BI) pour l'année 2026 de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

François Foronda (VP finances), après avoir remercié les services financiers pour leur engagement, revient sur la contextualisation de ce vote du budget (DOB⁵ + vote sur les frais d'inscription). Il rappelle que l'objectif n'est pas de revenir à l'équilibre dès 2026, mais qu'il s'agit principalement de « freiner » la dégradation budgétaire et l'enjeu est de préserver la capacité de fonctionnement de l'établissement même si pas optimal (notamment dans ses recrutements, ses missions de service public). La proposition de budget est gouvernée par une approche conservatoire sur la base de l'accord négocié avec la tutelle (normalement fonds de roulement qui est de 15 jours, mais on a demandé la possibilité de le ramener proche de 0), dans le but de préserver autant que possible la capacité de fonctionnement de l'établissement. L'objectif est aussi de négocier un plan d'accompagnement pluriannuel. Dans ce cadre, l'effort financier reste tout de même très conséquent, il porte sur 12,9 M€ (moins que les économies de dépense imposées par le rectorat en 2025) : d'abord des économies sur dépenses de 6,3 M€ et une augmentation des recettes de 4,6 M€. Cette ventilation est par ailleurs une injonction de nos tutelles.

Prévisions de recettes faites selon l'hypothèse d'un maintien de la SCSP⁶ : 207,07 M€ en 2025 contre 207,46 M€ en 2026, à laquelle il faudra ajouter la compensation de 40 % du surcoût lié au CAS⁷ pensions et des mesures LPR⁷. Par rapport à 2025, elle est toutefois diminuée des actions spécifiques non pérennes dont la dernière tranche du COMP⁸ soit 1,85 M€. Pour les

³ Savoirs et confiance partagés

⁴ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

⁵ Débat d'Orientation Budgétaire (CA du 1/12/25, voir compte-rendu PULS)

⁶ Subvention charge service publique

⁷ Compte d'Affectation Spéciale pour les pensions des fonctionnaires.

⁸ Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances.

ressources propres, le BI inscrit une augmentation des ressources propres communes à hauteur de 3,12 M€ et des ressources propres des composantes à hauteur de 3,92 M€. Pour ce qui est des produits des Bibliothèques interuniversitaires, dans une logique d'économie, la prévision de recettes, dans l'hypothèse de construction de ce BI, est supérieure aux dépenses.

Les prévisions en dépenses pour 2026 sont autour de 288 M€. L'essentiel de cette prévision en dépenses est lié à des dépenses de personnel, qui représentent 18 %, avec une augmentation de 5,48 M€, mais dont 4,28 sont liés au CAS pensions et au GVT⁹. La part des recrutements est en réalité minime, dont une partie intervient dans le cadre du COMP (330 000 €) avec une économie de dépenses réalisée sur la campagne emploi des enseignants-chercheurs (380 000 €).

Cette prévision en dépenses tient compte d'autres aspects : dépenses de fonctionnement transversales, opérations d'investissements, enveloppes formation et recherche, mise en service du centre La Chapelle (2,69 M€). Pour l'investissement, le niveau de dépense est minimal ; s'ajoute à cela l'impact du financement des travaux pour le centre Michelet. Pour les enveloppes formation et recherche qui ont été discutées par les conseils respectifs, les diminutions correspondent à celles indiquées dans le DOB, soit une diminution de dépense de 400 000 € pour l'enveloppe de formation et de 500 000 € pour l'enveloppe recherche.

La diminution de dépense sur les structures de formation se porte notamment sur d'autres aspects. La diminution des autres dépenses cible certaines natures jugées moins prioritaires : frais d'inscription, déplacements, équipements informatiques, mobiliers et fournitures administratives. Pour la documentation, les économies de dépense se situent à hauteur de 1 M€ et par ailleurs une diminution de 1,5 M€ pour ce qui est des services centraux hors les dépenses d'exploitation faites pour le centre de la Chapelle.

Cette structure globale du BI 2026 amène au solde budgétaire et comptable qui s'établit suivant cette projection. Le Résultat comptable, la capacité ou insuffisance de financement en relation du fonds de roulement, au solde budgétaire et à la trésorerie, tous ces soldes sont négatifs. Il reste aussi un décalage d'encaissement et de décaissement sur les conventions pluriannuelles reprogrammables, le financement de la SCSP obtenue en 2024-2025, qui donneront lieu à une compensation en 2026 à hauteur de près de 2 M€. Pour le reste, nous sommes à un niveau de dépenses supplémentaires de 6 M€ correspondant à une absence de compensation des mesures Guerini, du CAS pensions, l'augmentation du GVT, la mise en œuvre de la PSC⁹, les mesures LPR, auquel il faut ajouter le surcoût énergétique et l'augmentation des prestations IA, ainsi que l'exploitation du centre la Chapelle et la contribution aux travaux du centre Michelet.

Pour ce qui est de l'analyse de la soutenabilité financière de l'établissement : le niveau de trésorerie reste au-dessus du seuil avec 33,9 jours de crédits de paiement¹⁰, on aurait été à 37,1 sans les mesures aggravantes. Pour ce qui est du fonds de roulement, on atteint un niveau qui se situe à -2,2 jours de crédit de paiement¹¹, et qui n'aurait été que 0,10 jour sans les mesures aggravantes, donc à peu près au niveau de l'accord que nous avions avec nos tutelles. En revanche, d'ici 2027, l'université n'aura plus la capacité d'investir ou de mobiliser sa trésorerie. Il est démontré qu'il y a une nécessité d'action indispensable et urgente pour permettre à l'établissement de faire face à des charges supplémentaires qui grèvent désormais son budget. L'université a respecté les orientations budgétaires que nous avions discutées avec le rectorat et le ministère. Le maintien de son niveau de fonds de roulement au-dessus de 0. Le rectorat et le ministère ont acté le principe d'un retour à l'équilibre financier, dans un

⁹ Glissement Vieillesse Technicité.

¹⁰ Il doit être de 30 jours.

¹¹ Il devrait être à 15 jours.

accompagnement pluriannuel. Nous sommes d'accord avec nos tutelles pour démarrer la construction de ce plan de retour à l'équilibre financier (PREF), avant même le délai de 4 mois qui est prévu par le code de l'éducation après le vote du budget initial, avec un rendez-vous qui sera certainement fixé dès la fin janvier pour commencer, en termes de méthodologie, à objectiver ensemble la situation.

La délibération qui est soumise au vote reprend ces différents éléments.

Paul Rateau regrette les discussions dans ces conditions en visioconférence. Page 5 : +26M€ d'économies demandées sur 3 ans, c'est un effort qui devient insupportable. Concernant le fonds de roulement obligé de 7,6 M€, il indique ne pas bien voir comment on peut fonctionner normalement si l'État n'intervient pas rapidement. Concernant les postes, il n'y a pas 50 % de postes publiés, mais 45 % à peine, ce qui est considérablement dégradé par rapport aux niveaux précédents et déjà difficiles (auparavant postes publiés 66 %). Il précise que d'autres établissements font mieux.

Le VP finances rejoint ces constats et les déplore. En effet sur la campagne emploi, on est autour des 44 % cette année. Mais il se réjouit qu'on puisse la conduire tout de même. On va pouvoir dans la mesure du possible faire face aux urgences des composantes en termes de recrutement pour maintenir certaines disciplines et spécialités.

La Présidente mentionne qu'on ne peut pas se satisfaire de cette campagne, mais il nous avait été demandé de ne publier aucun poste en juillet, donc il y a déjà des améliorations. La question de la dotation initiale en SCSP est vraiment centrale. On a gagné un peu de temps pour pouvoir en 2026 construire un plan pluriannuel de retour à l'équilibre (2027-28-29) et faire en sorte que l'État prenne aussi ses responsabilités. Il est clair que ce n'est pas soutenable.

J.-M. Le Gall (SCP) regrette que l'établissement ne soit pas doté à hauteur de ses besoins et de sa réputation. Il regrette qu'il n'y ait pas de mobilisation collective devant le ministère plutôt que devant la porte du CA. Il faut plaider pour maintenir la campagne d'emplois. Il ajoute qu'il y a également de véritables inquiétudes sur :

- les bibliothèques (acquisitions de livres notamment) : le capital non investi n'est jamais rattrapé et il y a un véritable décrochage : 15 000 ouvrages acquis par an précédemment, mais l'année dernière 7 000 seulement. Ce qui n'est pas investi, on ne le rattrape jamais, c'est une forme de décrochage dans l'efficacité scientifique.
- le GVT : quelles mesures à prendre ? Il faut des avancées sur cette question.
- l'offre de formation doit sans doute être « rabotée notamment pour celles qui bourgeonnent ». Il faudrait y réfléchir.
- quels dispositifs pour gérer les frais d'inscription des étudiants extracommunautaires déjà engagés dans des cursus ? Vont-ils être obligés d'interrompre leurs études s'ils ne peuvent pas supporter l'augmentation de ces frais ? Par ailleurs, quid du plan de redressement budgétaire fondé sur une « objectivation partagée » (entre qui et par qui ?) qui viendrait éventuellement de l'extérieur et non pas des données transmises par l'administration de P1 ?

Le VP finances rappelle que la commission du budget est liée à la nécessité de discuter avec le rectorat et de présenter le budget initial. Une discussion a eu lieu pendant les vacances avec les personnes disponibles et il n'a pas été possible de choisir la date. On peut fixer la date de la réunion de la commission du budget pour le compte financier et celle de la commission du budget pour le budget initial, mais pour les budgets rectificatifs il y en aura peut-être 2 l'année prochaine. Pour l'offre de formation : aucune décision pour le moment uniquement des pistes

de réflexion. Pour le GVT : il y a des droits que peuvent faire valoir les personnels concernés, la décision dépend de la Présidence et de l'avis des composantes, cela concerne peu de personnes et cela varie tout le temps (au final les économies sont peu importantes, mais à y réfléchir). Pour la campagne d'emplois, il avait été discuté de différentes possibilités, par exemple de ne recruter que des MCF, mais il a été choisi de maintenir la capacité de progression et d'encadrement à différents niveaux des étudiants. Pour les étudiants extracommunautaires en cours de cycle, il y a toujours des possibilités de paiements différés, de demander des exonérations à la commission dédiée ou de faire appel au FSDIE¹² et à la CVEC¹³, sachant que s'ils peuvent déjà cette année bénéficier de ces droits, ils pourront y avoir accès l'année prochaine. Il est prévu d'augmenter le FSDIE qui passera de 30 à 40 % (le FSDIE étant une partie ponctionnée - et encadrée - de la CVEC¹⁴). Enfin, concernant l'objectivation : cela veut dire se mettre d'accord sur la lecture des données et pas nécessairement faire appel à l'extérieur. La DAFB¹⁵ fait un travail très sérieux et les services concernés vont dialoguer avec le rectorat pour produire cette objectivation.

J-M. La Gall (SCP) répond qu'il ne s'agit pas que d'une histoire de chiffres.

La Présidente ajoute que les 2 VPCFVU¹⁶ portent l'organisation des assises.

Sylvestre Duroudier (PULS) regrette que ces discussions aient lieu en visioconférence et pas en présentiel. Il constate que la perspective est très sombre. Il a l'impression qu'on ne fait que sauver les meubles en se disant que 44 % pour les recrutements ce n'est pas si mal finalement, mais quel est le plan à long terme ? Il y a d'autres universités qui sont à -45 M€. Si l'on joue les « bons élèves », le rectorat peut très bien finalement ne pas aider par la suite en se disant que P1 prend des mesures nécessaires, et la suite sera pire. Devra-t-on avoir cette même discussion tous les ans ensuite ?

La Présidente rappelle qu'on ne peut pas comparer le budget de Paris 1 à d'autres universités. Elle dit être convaincue que le ministère sait très bien analyser les différences entre les universités et que P1 dispose d'un soutien à long terme. La question est aussi de savoir quel budget le ministère obtiendra.

S. Duroudier (PULS) demande comment on pense la réduction de notre capacité à fonctionner (décroissance). Comment fait-on pour faire moins avec moins d'argent ? Faut-il réduire le nombre d'étudiants, car on ne recrute pas suffisamment d'enseignants ? Doit-on devenir une « petite université » et être ainsi plus vulnérable ?

La Présidente répond que l'on pourra discuter de la capacité d'accueil durant l'année. Mais toutes les idées sont les bienvenues évidemment.

S. Duroudier (PULS) indique qu'il ne demande pas la réduction de la capacité d'accueil. Augmenter les frais d'inscription pour augmenter les ressources est un leurre. Il faut trouver des solutions qui fonctionnent.

¹² Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

¹³ Contribution vie étudiante et de campus.

¹⁴ https://www.pantheonsorbonne.fr/sites/default/files/inline-files/Charte%20FSDIE%20-%20version%20au%2011.10.2024_0.pdf

¹⁵ Direction des affaires financières et du budget

¹⁶ Antonella Tufano et Jean-François Caulier

Paul Rateau souligne qu'on peut comparer avec ce qui est comparable, avec, par exemple, l'université Clermont-Auvergne (38 000 étudiants, 1800 EC, SCSP de 270 M€). Cette université subit les mêmes mesures que P1, pourquoi est-elle dans une situation sensiblement meilleure, c'est-à-dire moins déficitaire ? Est-il possible d'avoir une certaine transparence et un historique de long terme sur la trajectoire de l'université ? L'université C-A a un fonds de roulement de 32 jours contre -2,2 pour P1. Sa trésorerie est de 55 jours contre 33,9 pour P1. Comment en est-on arrivé là alors que d'autres universités s'en sortent mieux ? En outre, concernant le budget « vert » (environnement/transition écologique), car il s'agit d'une obligation légale dans la loi de finances pour 2024, pourquoi aucune présentation n'a-t-elle été proposée ? Dire que certaines universités font pire que P1 n'est pas un argument. L'université de C-A a mis en place un plan pluriannuel d'action budgétaire depuis plusieurs années pour prévoir et amortir les mesures supplémentaires qui n'étaient pas compensées. Pourquoi P1 en est-elle là aujourd'hui ?

La Présidente répond que pour Clermont-Auvergne, il y a une différence de 7000 étudiants (45 000 à P1), ainsi que sur le RCE¹⁷, le cumul de dotation et sur les frais de fonctionnement en matière immobilière. Elle précise ne pas vouloir se défausser. Les élus qui font partie du CA depuis plusieurs années peuvent aussi travailler à proposer des solutions.

Julien Benini (DGS¹⁸) mentionne que sur le budget vert, l'université n'a pas été en mesure de répondre à cette demande ministérielle.

Eric Marquer (PULS) revient sur des questions posées par J.-M. Le Gall. Apparemment les étudiants extracommunautaires vont devoir payer puis faire des démarches supplémentaires, ce qui est très inquiétant notamment en ce qui concerne la charge des services compétents qui vont encore devoir gérer des situations complexes. Il avoue être dubitatif, car il avait cru comprendre que les étudiants déjà inscrits cette année ne verraient pas leurs frais d'inscription augmenter l'année suivante. Mais apparemment en réunion des directions de composantes, il aurait été dit qu'ils devraient s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires tout en pouvant solliciter une aide. Peut-on avoir une information plus claire ? Il se demande comment ces situations aussi complexes vont être gérées par l'administration qui travaille déjà d'arrache-pied. Il formule 2 vœux : 1- que tout soit fait pour les étudiants extracommunautaires déjà en cursus pour ne pas leur faire subir une augmentation brutale ; 2- que malgré le fait que le budget va être voté, car l'équipe présidentielle est majoritaire, il faut que différents scénarios soient proposés et non un seul, celui par l'équipe présidentielle. Le problème est également qu'il y a eu des discussions et des concertations, mais aucune négociation, ni compromis.

Rémi Bazillier (VPCA/RI¹⁹) précise qu'entre le débat et le vote sur les frais d'inscriptions extracommunautaires, il y a eu des discussions sur cette augmentation, et que c'est le consensus qui ressortait. Pour ceux déjà inscrits, il y a un accompagnement qui commence dès maintenant. De plus, il y a une page dédiée sur le site internet de Paris 1²⁰, pour préciser qui cela concerne et rassurer une partie des étudiants. En raison de l'état du budget, exonérer tous les étudiants n'est plus possible, mais ils seront accompagnés si besoin. Par ailleurs la part du FSDIE est augmentée de 30 à 40 %. La Présidence travaille à un calendrier et a engagé des

¹⁷ Responsabilités et compétences élargies

¹⁸ Direction générale des services

¹⁹ Vice-président conseil d'administration en charge des relations internationales

²⁰ <https://international.pantheonsorbonne.fr/droits-dinscription-differences>

discussions avec les délégations d'étudiants et les directions de composantes. Enfin, un programme de bourses pour les étudiants internationaux via la Fondation est en discussion.

La Présidente réaffirme que toutes les propositions et options vont être discutées et sont sur la table. La capacité d'autofinancement (CAF) est problématique, car cela a contribué aux difficultés financières. Sur la question de la CAF et de l'insuffisance d'autofinancement, il y a un vrai point d'alerte sur la capacité à investir en raison notamment des bâtiments de P1 anciens ou en mauvais état.

Adrien Villeneuve (Le Poing Levé) souhaite rappeler l'opposition ferme et majoritaire aux décisions budgétaires qui sont décidées par la Présidence. Il y a une mobilisation depuis 3 semaines contre l'augmentation des frais d'inscription, pour les magistères, pour les étudiants en DU. Beaucoup de personnes à l'université sont conscientes que le CA n'écoute pas cette opposition. L'organisation du CA de manière antidémocratique en visioconférence est clairement pour ne pas se confronter aux étudiants étrangers qui souhaitent raconter les conséquences que vont avoir ces décisions sur leur vie. Être en visioconférence est plus facile, car chacun vote derrière son ordinateur et n'a pas à se justifier ou à regarder la réalité en face. Il n'y a aucune création d'emplois et la Présidence se plaint que des services sont surchargés ? Cela ne peut pas fonctionner. On sait qu'il n'y aura pas davantage de subventions accordées. Le budget national pour les universités a perdu 1 milliard d'euros l'année dernière et cette année cela continue. La Présidence applique sciemment la politique du gouvernement. Il n'est pas normal de ne pas réagir. Toutes les discussions aujourd'hui devraient avoir lieu en public, car c'est un sujet qui concerne toute la communauté universitaire. Il y a eu des revendications votées en AG des personnels et des étudiants. Personne ici ne les prend en compte.

La Présidente rétorque que le CA a été empêché et qu'elle n'en est pas responsable, c'est la raison pour laquelle il se tient aujourd'hui en visioconférence. Elle lui répond qu'elle n'a pas la même vision de la démocratie et qu'elle préfère garder la sienne.

P. Rateau souligne que prévoir une recette de 3 M€ à partir des frais d'inscription supplémentaires payés par les extracommunautaires est une vision très optimiste, sachant qu'à Strasbourg cela a été fait puis abandonné, car les étudiants ne pouvaient pas payer. Et utiliser la CVEC pour abonder le FSDIE pour exonérer d'autres étudiants est un peu curieux... On fait payer les étudiants pour financer la mesure en question, ce qui est moralement au minimum problématique.

Le VPCA/RI répond que l'on fait avec les outils à notre disposition, en l'occurrence le FSDIE.

Alain Jardel (CGT) rappelle que « le CA a toujours été informé », mais comme le dit J.-M. Le Gall, il n'y a eu aucune alerte transmise du rectorat. Comme le dit E. Marquer, il faudrait qu'on ait plusieurs choix.

J.-M. Le Gall (SCP) maintient qu'il y a un problème avec le fonds de roulement : il y a des sommes fléchées dans le fonds de roulement... Dans quelle mesure peuvent-ils être une source de problème ?

J. Benini (DGS) répond qu'aujourd'hui, dans le fonds de roulement, il y a un certain nombre de sommes engagées.

Vote : 11 contre, 7 abstentions, 18 pour. Approuvé.

4. Approbation du budget initial pour l'année 2026 de la fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Reporté en janvier.

5. Délibération sur les propositions de remise gracieuse.

Soraya Messaï-Bahri (VPRH²¹) présente 4 demandes de remises gracieuses, qui correspondent à des trop-perçus de membres du personnel qui ne peuvent pas être recouvrés. L'agent comptable est favorable à ces demandes.

Vote : adoption à l'unanimité

6. Approbation de la convention entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et la Région Île-de-France portant sur les rénovations énergétiques des centres Ulm et Panthéon de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

J. Benini (DGS) présente une convention avec la région Île-de-France pour une opération de rénovation des façades du centre rue d'Ulm.

Vote : approuvée à l'unanimité

7. Approbation relative aux mandats des élus et représentants étudiants.

La VPRH indique que la qualité d'élu étudiant est maintenue tant que l'élu est étudiant, et doit se réinscrire avant le 31 août. Il est proposé que cette date soit reportée au 31 octobre pour les étudiants en licence ou master, et au 31 décembre pour les étudiants doctorants. Cela vise à sécuriser la représentation des étudiants aux différentes instances.

J.-M. Le Gall (SCP) mentionne que cette disposition est prise pour permettre à des étudiants qui ne se sont pas inscrits dans les temps de siéger. Mais comment distinguer ceux qui sont dans une situation transitoire et ceux qui ont fini leurs études ?

La VPRH répond que ceux qui ont fini leurs études peuvent rester le mois en plus, cela se jauge assez facilement.

Vote : approuvé à l'unanimité

8. Approbation du relevé de propositions de la commission d'annulation et d'exonération des droits d'inscription du 24 novembre 2025

Jean-François Caulier (VPCFVU²²) fait le point sur les demandes d'exonération et les accords. Aucune donnée nominative transmise en conseil. Les demandes refusées l'ont été principalement pour des dossiers incomplets.

²¹ Vice-présidente ressources humaines

²² Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire

Sonia M'Hamdi (UNSA/SNPTES) demande si pour les dossiers incomplets il y a un ajournement pour compléter le dossier.

Le VPCFVU répond par l'affirmative, pour que cela passe la prochaine fois.

Sonia M'Hamdi (UNSA/SNPTES) demande quand est la « prochaine fois ».

Vote : approuvé à l'unanimité

9. Approbation du relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes – financement de projets étudiants (FSDIE FP) » du 28 novembre 2025.

Le VPCFVU rappelle que les financements de projets sont refusés quand ils sont déposés par des associations qui ne sont pas reconnues par l'université.

J.-M. Le Gall (SCP) demande pourquoi un financement de plongée en Méditerranée, au nom du développement durable, a été accordé alors que celui pour les pianos pour les salles insonorisées de La Chapelle sont refusés ou relégués à des occasions.

Vote : approuvé à l'unanimité

10. Résultat de l'élection d'un représentant des étudiants appelé à siéger au conseil de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS).

Alain Jardel (CGT) souligne qu'il y a, dans la liste, des étudiants qui n'ont pas le niveau ou qui ne fréquentent pas cette bibliothèque.

J.-M. Le Gall (SCP) appuie l'idée que l'étudiant élu ait une connaissance de cette bibliothèque.

P. Rateau précise qu'il faut en effet avoir un usage régulier de cette bibliothèque.

Amadou Mouctar SAKHO (FPE)²³ est élu par 3 voix pour.

III. Questions pédagogiques

11. Approbation de la capacité d'accueil pour l'année universitaire 2026-2027

Le VPCFVU relève que sur la licence, la différence est très marginale avec des capacités d'accueil peu modifiées. Sur les masters, il y a des créations nettes par l'IAE²⁴ sur des formations en alternance. Les autres masters sont stables.

J.-M. Le Gall (SCP) interroge sur les variations des effectifs, par exemple en économie.

Le VPCFVU rappelle qu'une partie des effectifs en économie a été transférée vers une formation en anglais.

²³ Front Populaire Etudiant.

²⁴ Business School / management

S. Duroudier (PULS) demande pourquoi on n'augmente pas ou on ne diminue pas les capacités d'accueil.

La Présidente et le VP finances répondent que plus on accueille d'étudiants, plus nos dépenses augmentent, donc on essaie d'arbitrer entre responsabilités de services publics et augmentation des frais.

P. Rateau mentionne qu'il y a quelques années l'UFR de philosophie avait proposé une réduction de la capacité d'accueil, qui avait été rejetée par le rectorat, pour signifier qu'elle n'était plus en mesure de remplir ses missions de services publics.

Vote : 9 abstentions, 4 contre, 20 pour. Approuvée.

12. Approbation relative aux capacités offertes limitées (COL), critères et attendus relatifs à la plateforme de candidature en master pour l'année universitaire 2026-2027.

Vote : 9 abstentions, 5 contre, 20 pour. Approuvés.

13. Approbation relative à la modification du diplôme d'université « transformation numérique du droit » de l'institut d'études à distance de l'école de droit de la Sorbonne (IED-EDS).

Yann-Arzelle Durelle-Marc (EDS²⁵) fait remarquer que la modification de ce DU arrive tardivement en raison de difficultés administratives liées. Le DU commence au deuxième semestre. Il s'agit d'une formation ancienne qui a subi une rénovation de structure et de contenu, dont les inscriptions ont déjà commencé, voire s'achèvent aujourd'hui.

La VPRH rappelle que la CFVU l'a approuvé avec 16 pour et 18 abstentions.

Alain Jardel (CGT) note que ce n'est pas la première fois qu'on vote pour l'IED²⁶-EDS²⁷ en décalage avec la mise en œuvre, qui est engagée avant le vote. Qu'est-ce qui arrive aux étudiants inscrits si le CA refuse ?

Y. Durelle-Marc (EDS) répond que les inscriptions seraient annulées et les frais d'inscription remboursés.

J.-M. Le Gall (SCP) demande s'il y a d'autres formations dans l'université qui sont dans des situations similaires.

Vote : 10 abstentions, 2 contre, 21 pour. Approuvé.

²⁵ Ecole de Droit de la Sorbonne

²⁶ Institut d'études à distance

²⁷ Ecole de Droit de la Sorbonne

IV. Questions diverses

Des questions diverses ont bien été posées, mais il ne nous a pas été possible de les prendre en note.

Fin de séance à 12h47

Compte rendu rédigé par les élues/élus PULS : Aurélie Carrara (EHS/UFR09), Daphné Dreyssé (EDS), Sylvestre Duroudier (UFR08), Eric Marquer (UFR10), Nadeera Rajapakse (DDL).

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

